

Diplôme National des Métiers d'Art et du Design mention Espace (DN MADE mention Espace)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Maîtriser un projet design dans sa globalité.
- Etablir et gérer un budget.
- Planifier un travail.
- Manager et communiquer.
- Réunir des compétences variées.
- Travailler en équipe.
- Diriger des travaux.
- Etablir un cahier des charges.
- Auto-évaluer la valeur créative.
- Présenter les idées retenues.
- Communiquer.
- Argumenter un projet.
- Vous remettre en question.
- Vous adapter à l'évolution des métiers du secteur.

Entreprises d'accueil

Architecture, culture, patrimoine et médiation - Décor architectural-pictural grand format - Élaboration d'espaces, mutation des territoires - Espaces habités, ambiance et environnement - Scénari de l'architecture et des espaces construits

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : être titulaire d'un baccalauréat, ou du diplôme d'accès aux études universitaires ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.
- Démontrer de l'intérêt pour les Arts et le Design

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété sur PARCOURSUP obligatoirement
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Pour la 2^{ème} année : signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* **Positionnement** : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
24113401	/

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 6 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+3.

Durée de la formation

1080 heures la première année,
700 heures la deuxième année,
525 heures la troisième année.
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne :
2 semaines en UFA
2 semaines en entreprise.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



LPP La Fontaine

Chemin des prés d'enfer
74210 FAVERGES
04 50 44 50 01
ufa@lpp-lafontaine.com
www.lpp-lafontaine.com

Contenu de formation

Matières

HUMANITÉS ET CULTURE	Humanités
	culture des arts, du design et des techniques
MÉTHODOLOGIE, TECHNIQUES ET LANGUES	Outils d'expression et d'exploration créative
	Technologie et matériaux
	Outils et langages numériques
	Langues vivantes
	Contextes économiques et juridiques
ATELIERS DE CRÉATION	Technique et savoir faire
	Pratique et mise en œuvre de projet
	Communication et médiation de projet
	Démarche de recherche en lien avec la pratique de projet
	Parcours de professionnalisation et poursuite d'étude

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Ces éléments sont appréciés en contrôle continu sur les deux premières années du parcours et dans deux situations d'épreuves orales de soutenance de « mémoire » et de projet aux semestres 5 et 6 devant un jury.

Le jury comprend :

- des enseignants-chercheurs
- un inspecteur (IA-IPR)
- des enseignants intervenant dans la formation
- le chef d'établissement
- un designer et un professionnel des métiers d'art

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Références : Taux moyens du CFA régional

	2020	2019	2018
Taux de réussite globaux		87,06%	83,99%
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	Résultats enquête en cours	96,69%	97,26%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP		91,89%	89,20%
• BTS / BTSA titre Bac +2		82,24%	80,73%
• Formations Bac +3		60%	68,75%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	70%	82% (dont taux de poursuite d'étude)
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	86%	87%	88%

Après la formation

le DNSEP (diplôme national supérieur d'expression plastique), diplôme de niveau 1 conférant le grade de master, délivré par les 43 écoles supérieures d'art et de design. Outre les trois options possibles (art, communication ou design), certains de ces établissements proposent des mentions spécifiques....

Débouchés professionnels :

Le designer graphique peut travailler : en agence, en maison d'édition, de presse, en freelance, dans les entreprises privées et collectivités locales avec studio graphique intégré.

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 6 800 € (coût d'amorçage).

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge en partie par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), et l'autre partie par l'employeur lui-même.

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
 - Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1^{ère} année de BTS ou BTSa sous statut scolaire : la rémunération sera celle d'une 2^e année d'exécution du contrat.
 - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont conditionnées par la validation de la commission pédagogique pour entrer en 2^{ème} et 3^{ème} année

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

Accès par transport

- Parking gratuit sur place (pensez au covoiturage).
- Bus : Lignes 51-52 (Annecy – Albertville), arrêt « lycée La fontaine » à 50 m du lycée.
- À partir de la gare SNCF d'Annecy : environ 35 min de trajet.
À partir de la gare SNCF d'Albertville : environ 20 min de trajet.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Restauration

Cantine / self sur place

• Hébergement

Logement à trouver sur place

Matériel / Équipement

- 3 salles de PAO , MAC 27 pouces équipés de la suite ADOBE
- 3 salles de Projet d'Arts Appliqués
- Atelier / Workshop /master class , sculpture, nue, expression plastique...
- Atelier : Impression 3D, outillage
- Mathériauthèque
- CDI contenant plus de 300 ouvrages spécialisés dans l'art et le design ainsi que divers abonnements de périodiques tels de ETAPES, Beaux-@Arts Magazine, IDEAT, Ateliers d'art, etc.

Coordonnées de l'UFA



LPP La Fontaine

Chemin des prés d'enfer
74210 FAVERGES
04 50 44 50 01
ufa@lpp-lafontaine.com
www.lpp-lafontaine.com

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026